

La Neuveville, le 27 janvier 2011

Modification de la loi sur le développement du tourisme (LDT) ; consultation – Avis du Conseil du Jura bernois

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Le Conseil du Jura bernois (CJB) a examiné, dans sa séance du 26 janvier 2011, le projet de modification cité en titre. Le CJB accueille favorablement les modifications proposées ainsi que la hausse de la taxe cantonale d'hébergement qui les accompagnera. Nous partageons votre avis que le canton de Berne devrait financer le développement du tourisme dans des proportions comparables à la pratique des autres cantons concurrents (VS, GR, TI). Nos commentaires sont les suivants :

Clarification des compétences entre le canton et les destinations intercantionales

En lien avec l'article 4a, nous attirons votre attention sur l'importance de tenir compte des destinations intercantionales. En effet, il ne faut pas que le canton de Berne puisse accorder des mandats ou prendre des mesures qui seraient contraignantes pour la partie bernoise de Jura & Trois-Lacs (J3L) et qui iraient dans un sens contraire aux mesures décidées par les partenaires qui composent cette région. Nous proposons donc de prévoir dans la loi une disposition qui mentionne les destinations intercantionales pour lesquelles il convient de prendre des décisions négociées avec les partenaires des autres cantons et non pas unilatérales.

Article 4b

Si nous admettons la volonté cantonale de s'impliquer dans les candidatures et/ou l'organisation de manifestations ayant un fort potentiel touristique (art. 4b, 1^{er} alinéa, lettres b-c), nous sommes par contre quelque peu circonspects sur le contenu de la lettre a, qui prévoit que le canton puisse « trouver des manifestations adaptées et de rayonnement international, ou charger des tiers de cette recherche ». La délimitation entre l'intérêt public et l'intérêt purement commercial de promoteurs privés nous semble délicate, spécialement si des tiers sont chargés des démarches.

Hausse de la taxe et soutien aux régions à faible tourisme de séjour

Favorables à la hausse de la taxe, nous relevons avec satisfaction que vous garanzissez aux destinations un montant du produit de la taxe qui sera au minimum équivalent suite à la nouvelle

répartition des tâches entre les régions et le canton. A l'article 5, la possibilité pour le canton d'avoir de la marge dans la redistribution des fonds, et ainsi de donner des impulsions, est une bonne chose.

Nous sommes également satisfaits du maintien du mécanisme qui consiste à verser des montants complémentaires prélevés sur le budget pour les régions à faible tourisme de séjour (art. 8 LDT). Jusqu'à présent, ces montants complémentaires ont permis à Jura bernois Tourisme d'exercer ses activités de base tout en collaborant à la prospection du marché sur le plan intercantonal, au sein de l'ancienne Watch Valley puis dans la société J3L. Nous souhaitons que cette situation puisse perdurer et que le canton tienne compte de la répartition des tâches prévue dans la Vision 2012 de J3L, c'est-à-dire que Jura bernois Tourisme continue de bénéficier de versements directs pour les activités de prospection du marché qu'il mènera en complément aux activités de la région intercantonale.

La hausse de la taxe d'hébergement aura des effets positifs principalement sur les destinations qui enregistrent de nombreuses nuitées, c'est-à-dire avant tout l'Oberland et le Mittelland. Afin que l'ensemble des destinations puisse être traité équitablement, nous estimons qu'une hausse des contributions budgétaires au sens de l'article 8 LDT devrait être planifiée à moyen terme, étant donné le potentiel de développement touristique dans la région J3L et les besoins financiers supplémentaires qui seront nécessaires à partir de 2012.

Nous sommes conscients que la hausse de la taxe pourrait susciter des réticences de la part des hôteliers. Nous suggérons qu'en contrepartie, le canton de Berne réfléchisse à des mesures de politique régionale en vue de moderniser et d'adapter aux tendances actuelles l'offre en matière d'hébergement.

En vous souhaitant bonne réception de notre prise de position, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller d'Etat, nos salutations distinguées.

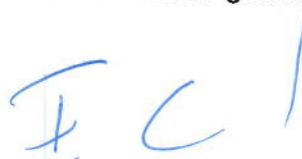
Conseil du Jura bernois

Le président :



Willy SUNIER

Le secrétaire général :



Fabian GREUB